



SPECTACLES CASCADES ET ÉMOTIONS

Communiqué de Presse
La Barben, le 11 janvier 2023

Le Rocher Mistral demande 14 millions d'euros de dommages-intérêts à la commune de La Barben.

Le maire de La Barben a publié 3 arrêtés de sursis à statuer sur les demandes de permis d'aménager déposées par la direction du Rocher Mistral. Autrement dit, **le maire repousse de 2 ans l'obtention de ces permis alors que les délais réglementaires de l'administration prévoyaient une réponse au mois d'avril 2023.**

Susceptible d'être considéré comme personnellement intéressé, le maire, Franck Santos, a pris soin de déléguer, dans le cadre d'une délibération du 9 décembre 2022, la signature de ces arrêtés à sa première adjointe Maryvonne Gascon.

Nos avocats sont unanimes sur le caractère illégal et abusif de ces arrêtés qui manifestent la volonté de nuire du maire de La Barben.

Le Rocher Mistral n'a pas l'intention de laisser un maire, qui connaît pourtant le site car sa maison est voisine du château de La Barben, utiliser ses pouvoirs, directement ou indirectement par délégation pour compromettre la réalisation d'un projet d'intérêt régional parfaitement légal.

- Le Rocher Mistral conteste donc devant le tribunal administratif de Marseille la légalité de ces arrêtés pour en obtenir l'annulation.
- Le Rocher Mistral sollicitera des dommages-intérêts à la commune de La Barben pour le préjudice subi. **Le montant de ce préjudice est estimé par des experts à 7 millions d'euros par an, soit 14 millions au total.** Ainsi, **ce sont les barbenais qui feront directement les frais des décisions du maire.** Nous espérons que Monsieur le maire, Franck Santos, mesure le risque qu'il fait prendre à sa commune alors que le budget global de fonctionnement et d'investissement de La Barben en 2022 était de 2,8 millions d'euros.

Rappelons qu'il y a quelques mois déjà, le maire de La Barben a jugé prudent de rouvrir le chemin d'accès au parking du Rocher Mistral, vraisemblablement à la suite d'une plainte pour harcèlement, prise illégale d'intérêts et abus de pouvoir qui avait été déposée contre lui.

Contact Presse

communication@rochermistral.com